



Futur Nous : **Feuille de route pour la prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées**

Stratégie pancanadienne de mobilisation
pour tout un chacun



CANADIAN NETWORK for
the PREVENTION of ELDER ABUSE
RÉSEAU CANADIEN pour la PRÉVENTION
du MAUVAIS TRAITEMENT des AÎNÉS

Partenaires et conseillers

Le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés (RCPMTA) est l'organisme qui pilote la stratégie *Futur Nous*, en partenariat avec des défenseurs des aînés, des professionnels et des chercheurs de partout au Canada, notamment :

Bénédicte Schoepflin

Directrice générale du Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés (RCPMTA)

Celeste Pang

Titulaire de doctorat, agente principale de recherche, santé des LGBTQ2, vieillissement et logement, Egale Canada

Diana Cable

Directrice, Politique et recherche, CanAge

Kathy Majowski

RNBN, présidente du conseil d'administration, Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés

Kiran Rabheru,

Médecin, psychiatre gériatrique, professeur de psychiatrie, Université d'Ottawa; président du groupe directeur, Global Alliance for the Rights of Older People

Krista James

Directrice nationale, Centre canadien d'études sur le droit des aînés

Laura Tamblyn-Watts

Fondatrice et chef de la direction, CanAge

Margaret Gillis

Présidente, International Longevity Centre Canada; co-présidente, International Longevity Centre Global Alliance

Margaret MacPherson

Associée de recherche, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children, Université Western

Marta Hajek

Directrice générale, Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

Olive Bryanton

Titulaire de doctorat, conseillère citoyenne

Patrick Power

RSW, conseiller citoyen

Raeann Rideout

Directrice des partenariats et de la sensibilisation, Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

Raza Mirza

Titulaire de doctorat, professeur adjoint (nommé par statut seulement), Université de Toronto, Faculté de travail social Factor-Inwentash, Institute for Life Course and Aging; gestionnaire de réseau, Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (INSPA)

Sandra Hirst

B. Sc. Inf., titulaire de doctorat, professeure agrégée émérite en soins infirmiers, Université de Calgary; vice-présidente du conseil d'administration du Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés



CANADIAN NETWORK for
the PREVENTION of ELDER ABUSE
RÉSEAU CANADIEN pour la PRÉVENTION
du MAUVAIS TRAITEMENT des AÎNÉS



Prévention de la
maltraitance envers
les aînés Ontario

Consultations

Des consultations ont été menées auprès des dirigeants des réseaux provinciaux et territoriaux de prévention des mauvais traitements envers les aînés :



Des consultations ont également été menées auprès de défenseurs des aînés, de professionnels et d'employés du gouvernement dans les provinces et territoires qui ne disposent pas d'un réseau :

- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Québec
- Saskatchewan

Ce projet a été financé par le ministère de la Justice du Canada.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Conception par : [Tess Widdifield Consulting](#)

Traduction par : [MOSAIC BC](#)

À propos de la terminologie utilisée: Le terme « mauvais traitements » est utilisé tout au long du document puisqu'il s'agit de la terminologie utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé et par la plupart des gouvernements. Il existe des différences régionales, notamment au Québec, où le terme « maltraitance » est également utilisé.

Dans *Futur Nous*, les termes « personnes âgées », « personnes aînées » et occasionnellement « aînés » sont employés de manière interchangeable et sans référence à un âge en particulier. Le terme « aîné » est entendu au sens général du terme, et non pas comme il est utilisé dans les communautés autochtones et collectivistes. Les termes « régional » et « provincial/territorial » sont utilisés de façon interchangeable.

L'initiative *Futur Nous* n'est pas destinée à parler au nom des peuples ou des communautés. Il s'agit d'un document dynamique visant à susciter et à faire progresser un dialogue national sur les mauvais traitements contre les personnes âgées au Canada.

Notre objectif est que cette stratégie de mobilisation se développe et évolue, à mesure que les communautés locales l'adoptent et que les gouvernements reconnaissent le besoin urgent d'harmoniser les investissements et de miser sur la prévention.

Futur Nous s'adresse aux personnes d'un bout à l'autre du pays qui s'inquiètent de la santé et du bien-être des personnes âgées. Nous espérons que nous pourrions travailler ensemble, même si nous n'en sommes pas tous au même stade, pour atteindre un objectif commun de prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées dans tout le pays. En collaborant pour notre avenir commun, puissions-nous également trouver la guérison qui nous permettra de poursuivre notre chemin.



Si vous avez des questions sur ce document, veuillez contacter le RCPMTA à futurus.cnpea@gmail.com

i Vous pouvez copier, télécharger, distribuer, afficher et traiter librement cette publication. Veuillez mentionner la source de cette publication, ne pas la modifier et ne pas l'utiliser à des fins commerciales. Nous vous invitons à partager les travaux que vous avez entrepris inspirés par la feuille de route sur futurus.cnpea.ca/fr/carte

Résumé

Nous avons tous un rôle à jouer pour mettre fin aux mauvais traitements contre les personnes âgées. *Futur Nous* est une stratégie de mobilisation pancanadienne qui a été conçue pour les personnes de tous âges. Elle s'adresse aux citoyens, aux défenseurs des aînés, aux professionnels et aux dirigeants des communautés et des gouvernements. Elle vise à rassembler des acteurs des différentes sphères de la société et à les aider à travailler sur un projet commun de prévention de la violence et des mauvais traitements contre les personnes âgées dans leur domicile et dans leur communauté. Notre avenir dépend de nous.

La présente stratégie a une portée pancanadienne. Nous devons reconnaître les inégalités et les discriminations dont sont victimes les personnes âgées au niveau sociétal. L'âge est un motif de distinction illicite en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Actuellement, l'âgisme ou la discrimination fondée sur l'âge est normalisé. Cette question doit être abordée, car cette discrimination cautionne et crée les conditions requises pour les mauvais traitements contre les personnes âgées. L'ensemble de la société doit s'attaquer aux questions liées à l'âge; ce projet de changement social doit mobiliser tout le Canada.

La première stratégie est la mobilisation. Chacun a un rôle à jouer. Or, nous devons d'abord comprendre les problèmes à résoudre, les rôles potentiels à jouer et les nombreuses possibilités pour contribuer à un changement social positif.

La véritable mobilisation est large et diversifiée. Pour que cette stratégie soit efficace, il est fondamental de créer des occasions de tirer parti de l'expérience et de la sagesse de divers groupes. Une seule voix ne peut « représenter » des groupes entiers de personnes autour d'une table. Cette approche conduit trop souvent à l'adoption de politiques de coopération symbolique et à l'établissement de priorités concurrentes. Une véritable mobilisation nécessitera quant à elle de donner aux gens les moyens de se réunir eux-mêmes. L'organisation d'une série de dialogues animés dans les communautés permettrait d'offrir une tribune aux populations et aux groupes locaux pour présenter des perspectives multiples qui sont plus représentatives de l'ensemble de la communauté.

Commencez là où vous en êtes. Vous trouverez dans la présente feuille de route des suggestions pratiques sur la marche à suivre et des exemples de pratiques et politiques exemplaires. La feuille de route constitue un point de départ. Les mesures que nous suggérons devraient servir à susciter le dialogue et à générer d'autres idées et mesures à prendre au fur et à mesure que les gens se mobiliseront. Il existe de nombreuses avenues différentes pour parvenir à notre destination commune qu'est la prévention.

Le changement est déjà en cours. Dans chaque communauté, des pionniers et des innovateurs ont à cœur de modifier les normes sociales pour valoriser les personnes âgées et les différentes expériences du vieillissement. Les différents paliers de gouvernement ont déjà réalisé des investissements, bien que ces investissements demeurent inégaux. Le train est en marche. *Futur Nous* a pour objectif de consolider et d'améliorer ce qui fonctionne déjà.

Apprenons à mettre en commun nos efforts pour atteindre des objectifs collectifs. Pour obtenir des résultats, nous devons travailler en collaboration et de manière systématique à un changement social à grande échelle, en valorisant toutes les contributions et en tissant des liens au fur et à mesure que nous avançons. Nous construirons la route à mesure que nous avancerons.

***Futur Nous* comporte trois grands objectifs :**

-  **Faire une priorité** de la prévention de la maltraitance et de la négligence envers les personnes âgées dans chaque communauté.
-  **Créer et soutenir des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées** à l'échelle locale, régionale et nationale. Les réseaux procurent une infrastructure essentielle pour l'échange de renseignements, la mobilisation des connaissances, la recherche et l'engagement continu de l'ensemble des secteurs et des communautés.
-  **Apprendre à chacun** à reconnaître les signaux d'alarme de la maltraitance et de la négligence, à réagir de manière sûre et efficace et à savoir où référer pour trouver de l'aide dans la communauté.

Maintenant, donnons-nous un objectif ambitieux sur cinq ans

D'ici 2026 :

- ✓ les mauvais traitements contre les personnes âgées seront reconnus comme une priorité dans chaque province et territoire, avec une stratégie en place;
- ✓ des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées seront créés et financés dans chaque province et territoire;
- ✓ des campagnes continues d'éducation du public seront menées grâce aux réseaux de prévention.

Le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés rendra compte de nos progrès.

Nous devons tous nous mobiliser pour atteindre des objectifs aussi ambitieux.

Nous devons déployer des efforts collectivement pour que le problème sous-jacent de l'âgisme demeure en permanence dans la ligne de mire. En collaborant, nous pouvons ouvrir les cœurs et les esprits à la pleine expérience du vieillissement. Nous pourrions également puiser dans la riche diversité des perspectives et des expériences pour nous guider en cours de route. Nous nous efforçons de créer un monde meilleur pour nous-mêmes et pour les générations qui viendront après nous.



Posez-vous les questions suivantes

Quelle qualité de vie souhaitez-vous avoir en vieillissant? Que souhaitez-vous pour vos enfants et petits-enfants?

Rejoignez-nous. Vous avez beaucoup à contribuer et nous avons besoin de vous.

Repérez ces symboles



RESSOURCE

Trouvez les ressources et les initiatives actuelles qui peuvent soutenir les mesures recommandées.



ACTION

Recherchez les mesures recommandées pour les différents rôles et niveaux de mobilisation.

Que contient la feuille de route?

Futur Nous est un guide pratique destiné à un large public. Cette stratégie est conçue pour servir de plan d'action pancanadien et présente de nombreuses avenues pour atteindre une destination commune, soit celle de la prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées. **La feuille de route comporte cinq sections :**

- i** Si vous savez exactement ce que vous cherchez, cliquez sur la section correspondante pour y accéder directement. Vous pouvez aussi utiliser les onglets sur la droite de chaque page pour naviguer entre les sections.

1

Point de départ de l'itinéraire

- Ce que nous savons de l'âgisme et des mauvais traitements contre les personnes âgées
- Où en sommes-nous aujourd'hui?

2

Futur Nous : Trois objectifs pour nous guider

- Donner la priorité à la prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées dans chaque communauté
- Créer et soutenir des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées à l'échelle locale, régionale et nationale
- Apprendre à chacun comment reconnaître, réagir et référer

3

Comment pouvez-vous participer?

- | | | |
|------------------------|---------------------------|-----------------|
| • Citoyens | • Organismes | • Chercheurs |
| • Défenseurs des aînés | • Employeurs / Dirigeants | • Communautés |
| | • Professionnels | • Gouvernements |

4

Vue d'ensemble

- Harmonisation avec les initiatives mondiales et impact collectif potentiel

5

Conclusion

SECTION 1

Point de départ de l'itinéraire



Ce que nous savons de l'âgisme et des mauvais traitements contre les personnes âgées

« L'âge est l'une des premières choses que nous remarquons chez l'autre. On parle d'âgisme lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les personnes de telle façon qu'elles subissent des préjudices et des injustices et qu'elles soient désavantagées; et ce phénomène réduit la solidarité entre les générations. L'âgisme prend différentes formes au cours de la vie. Un adolescent peut, par exemple, subir des moqueries pour avoir lancé un mouvement politique; des personnes plus âgées ou plus jeunes peuvent se voir refuser un emploi en raison de leur âge [...]. »

— Organisation mondiale de la Santé, 2021

- L'âgisme augmente le risque de mauvais traitements contre les personnes âgées.
- Il est possible de prévenir les mauvais traitements contre les personnes âgées. La réponse systémique actuelle est fondée sur la gestion des crises. Or, en tant que société, nous devons agir en amont et miser sur la prévention.
- Les mauvais traitements contre les personnes âgées sont un problème de société. Nous devons prendre une approche collective pour apporter un changement social et lutter contre l'âgisme et la maltraitance envers les personnes âgées. Le modèle écologique de l'Organisation mondiale de la Santé peut nous aider à mieux comprendre ce concept.



L'âgisme augmente le risque de mauvais traitements contre les personnes âgées



FAIT

Selon un sondage canadien mené en 2012 auprès de 1 500 adultes :

35% des Canadiens admettent avoir traité quelqu'un différemment en raison de son âge.

80% des répondants pensent que les personnes âgées de 75 ans et plus sont considérées comme moins importantes et sont plus souvent ignorées que les générations plus jeunes.

63% des personnes âgées de 66 ans et plus qui ont répondu au sondage disent avoir été traitées injustement en raison de leur âge.

Lire: [Rapport sur l'âgisme de Revera et de la Fédération internationale du vieillissement](#)



SECTION 1

Bien que cette forme de discrimination touche le plus souvent les personnes à un âge avancé, elle peut toucher des personnes à toutes les étapes de la vie. L'âgisme n'est pas pris aussi au sérieux que d'autres formes de discrimination. Pourtant, il a les mêmes conséquences économiques, sociales et psychologiques. L'âgisme est une forme de violence qui cause de graves préjudices aux victimes et à la société.

Leçons tirées de la COVID-19 concernant l'âgisme : Les personnes âgées sont la tranche de la population qui affiche le taux le plus élevé de décès en raison de la COVID-19. L'âge n'est qu'un des déterminants du taux de mortalité avec la pauvreté, le logement et les soins de santé. « L'entreposage » des personnes âgées dans des établissements collectifs de soins illustre bien l'âgisme et témoigne de la dévalorisation et de l'érosion des droits de la personne ainsi que du manque de soins pour les personnes âgées dans notre société.

Peu de données ont été recueillies sur l'expérience des personnes âgées vivant dans la communauté pendant la pandémie de la COVID-19. Cette absence de données est un signe d'âgisme en soi. Selon [les données du recensement de 2016](#), la majorité des personnes âgées (93,2 %) vivent dans des logements privés. Sans données, le problème des mauvais traitements contre les personnes âgées reste invisible, bien caché dans l'ombre de la pandémie. Les aspects auxquels nous accordons de l'importance dans la société sont ceux qui sont mesurés et financés.



ACTION

L'âgisme est si courant que vous n'avez peut-être pas conscience de la façon dont il se manifeste dans vos actions et vos attitudes. Il faut s'éduquer et réfléchir en permanence pour reconnaître l'âgisme. Il faut également de la pratique pour changer ses idées et ses comportements.

Commencez là où vous en êtes. Portez attention à la façon dont vous traitez les personnes âgées et les jeunes. Nous pouvons apprendre à reconnaître et à combattre les inégalités partout où nous les voyons.

Nous avons besoin de leadership : La lutte contre l'âgisme et d'autres inégalités sociales aggravées par la COVID-19 est une question plus large pour les gouvernements. Une volonté politique et un leadership visionnaire sont nécessaires pour provoquer des changements sociaux importants qui permettront de faire face aux futures pandémies.

Un logement sûr et abordable, un revenu de base, des soins de santé de qualité et la sécurité alimentaire devraient être des droits de la personne protégés. En répondant aux besoins fondamentaux des citoyens de tous âges, nous pourrions limiter les répercussions des futures pandémies. Il est urgent d'agir. Si les changements systémiques requis sont apportés pour que le niveau de subsistance de tant de Canadiens devienne moins précaire, [il y a lieu de croire que le taux de violence entre les personnes diminuera également.](#)

Mauvais traitements contre les personnes âgées : les arguments en faveur de la prévention

L'Organisation mondiale de la Santé définit la maltraitance envers les personnes âgées comme

« un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. »

La maltraitance envers les personnes âgées a de graves conséquences pour les victimes, les communautés et la société. Parmi les conséquences de la maltraitance, mentionnons des blessures physiques graves, des conséquences psychologiques à long terme et l'éclatement de la famille. Par ailleurs, ces conséquences ont des répercussions sur d'autres secteurs tels que la justice, les services sociaux et les soins de santé.



FAIT

Violence fondée sur le sexe

Les personnes de tout sexe subissent et commettent des actes de violence et de maltraitance. Les femmes sont le plus souvent les victimes de violence familiale. Selon les recherches, les membres de sexe masculin de la famille (conjoint, fils adultes et petits-fils) sont responsables des blessures les plus graves et des décès chez les femmes âgées. Il est important de comprendre les différences entre les sexes pour pouvoir cibler les interventions.

[Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation](#)

Formes de mauvais traitements [\(cnpea.ca\)](http://cnpea.ca)

Violence physique : Quand quelqu'un frappe une personne âgée ou la traite rudement, même s'il n'y a pas de blessure. Donner trop ou pas assez de médicaments ou immobiliser une personne entrent aussi dans cette catégorie.

Violence sexuelle : Quand quelqu'un force une personne âgée à se livrer à des activités sexuelles. Il peut s'agir de paroles ou de comportements suggestifs, d'attouchements sexuels ou de rapports sexuels sans son consentement. Le fait de ne pas respecter l'intimité d'une personne entre aussi dans cette catégorie.

Violence psychologique : Quand quelqu'un menace, insulte, intimide ou humilie une personne âgée, la traite comme un enfant ou ne lui permet pas de voir sa famille et ses amis.

Exploitation financière : Quand quelqu'un amène une personne âgée à lui livrer son argent, ses biens ou possessions par la persuasion, sous la contrainte ou la menace. Un mandataire qui utilise une procuration à mauvais escient est coupable d'exploitation financière.

Violation des droits et libertés : Quand quelqu'un empêche une personne âgée de faire des choix, surtout lorsque ces choix sont protégés par la loi.

Négligence : Quand quelqu'un manque à l'obligation de fournir les choses nécessaires à l'existence comme la nourriture, les vêtements, un logement sécuritaire, des soins médicaux, des soins personnels et une surveillance au besoin. La négligence peut être intentionnelle ou non.

Abus systémique/structurel : L'abus systémique fait référence aux règlements, politiques ou pratiques qui nuisent aux aînés ou se révèlent discriminatoires.

Prévalence au Canada

En 2015, l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (INSPA) a mené une [Enquête nationale sur la maltraitance envers les aînés canadiens](#). Cette étude a permis de constater que :

- Le taux de prévalence global des mauvais traitements était de 7,5 % de la population (n. 695 248) l'année précédente.
- Le taux de prévalence global de la maltraitance s'élevait à 8,2 % (n. 766 247). La maltraitance comprend les diverses formes de mauvais traitements et la négligence.
- Les facteurs de risque de mauvais traitements et de négligence comprennent la dépression, des antécédents de mauvais traitements dans l'enfance, l'adolescence ou l'âge adulte, le fait de vivre avec une personne qui est dépendante financièrement et le fait d'être une femme.
- Dans 81 % des cas, on observe que la personne qui a causé le préjudice est le conjoint, un membre de la famille, une relation amicale ou de voisinage, ou une connaissance.

Si la majorité des préjudices sont causés par des personnes qui ont un lien avec la personne âgée, alors nous devons éduquer et mobiliser tous les citoyens afin que ces derniers puissent reconnaître le plus rapidement possible les comportements abusifs envers une personne qu'ils connaissent et dont ils se soucient et, pour qu'ils puissent réagir.

La prévention consiste à intervenir directement auprès des membres de la famille qui ont un comportement abusif afin de réduire le risque de préjudice dans l'avenir et de faire participer ces derniers à la planification de la sécurité.

Les approches de prévention, de détection et d'intervention doivent tenir compte du contexte culturel et doivent être considérées parallèlement aux facteurs de risque propres à la culture. Les mauvais traitements contre les personnes âgées doivent être examinés au moyen d'analyses sexospécifiques et intersectionnelles.

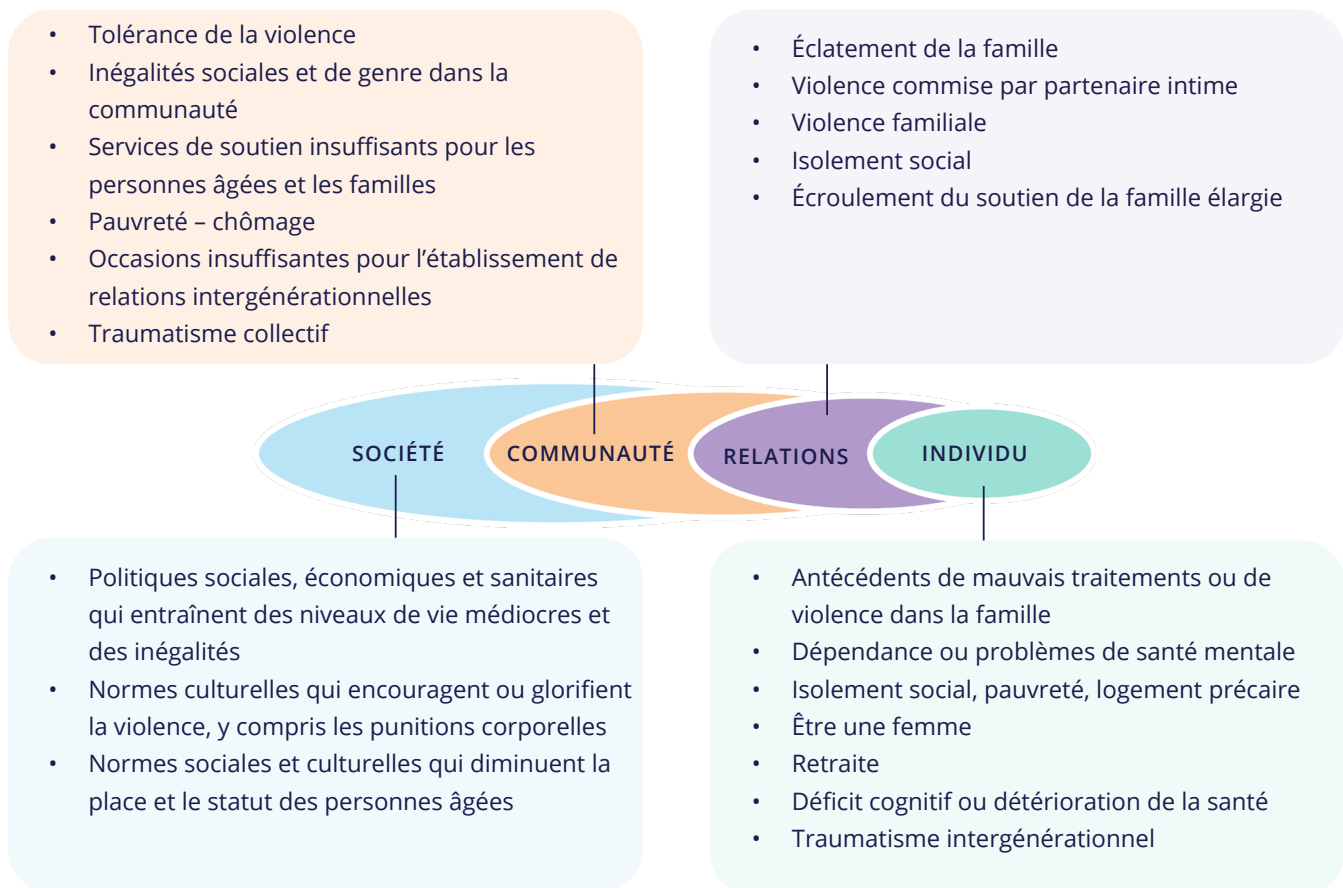
Si les secteurs des soins de santé primaires et des services sociaux ne sont pas bien outillés pour prévenir, détecter et traiter le problème, la maltraitance envers les personnes âgées continuera à être sous-diagnostiquée et méconnue.

Les mauvais traitements contre les personnes âgées sont un problème de société

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), aucun facteur unique ne peut expliquer pourquoi certaines personnes ou certains groupes sont plus exposés à la violence dans leurs relations que d'autres qui en sont davantage protégés. La violence interpersonnelle est le résultat de l'interaction de nombreux facteurs dans quatre sphères : individu, relation, communauté et société. La violence n'est pas seulement un problème individuel.

Le cadre suivant montre comment le système social crée les conditions propices à l'apparition des mauvais traitements contre les personnes âgées. Cependant, ce constat ne signifie pas que les individus ne sont pas responsables de leurs actes – ils le sont. Or, pour qu'un changement social s'opère à grande échelle, l'ensemble du système doit participer au processus de changement et mettre à contribution les différents niveaux pour cibler les mesures et la prévention.

Facteurs contributifs : écologie des mauvais traitements contre les personnes âgées



Source: [Rapport mondial sur la violence et la santé](#), rédigé par Krug, E et coll. Genève, Organisation mondiale de la Santé 2002 (traduction)

Nous devons agir en amont et miser sur la prévention

L'ensemble du système d'intervention en cas de mauvais traitements contre les personnes âgées est fondé sur la gestion des crises. Attendre qu'une crise survienne pour réagir est l'approche la plus coûteuse et la moins efficace possible. En tant que société, nous devons agir en amont en adoptant une approche d'intervention précoce et de prévention, tout en nous engageant explicitement à inclure les populations qui sont plus vulnérables en raison des inégalités et de la discrimination.

Le modèle de l'OMS peut nous aider à déterminer les différents types d'interventions qui peuvent être combinées pour nous attaquer aux conditions qui rendent la maltraitance envers les personnes âgées plus probable. Nous devons nous assurer que les mesures et les interventions des individus, des organismes, des communautés et des gouvernements sont harmonisées.



SECTION 2

Trois objectifs pour nous guider



Objectifs de *Futur Nous*

Cette section explique de façon plus détaillée les trois objectifs de *Futur Nous*. Des exemples de pratiques et de politiques sont présentés sous chacun des objectifs.

- 1. Faire une priorité** de la prévention de la maltraitance et de la négligence envers les personnes âgées dans chaque communauté, afin de reconnaître l'omniprésence du problème et prendre des mesures et de véritables engagements en vue de tisser des liens dans la communauté.
- 2. Créer et soutenir des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées** à l'échelle locale, régionale, et nationale. Les réseaux procurent une infrastructure essentielle pour l'échange de renseignements, la mobilisation des connaissances, la recherche et l'engagement continu de l'ensemble des secteurs et des communautés.
- 3. Apprendre à chacun** à reconnaître les signaux d'alarme de la maltraitance et de la négligence, à réagir de manière sûre et efficace et à savoir où référer pour trouver de l'aide dans la communauté.

Ces trois objectifs peuvent être considérés à la lumière du travail qui est déjà en cours dans de nombreuses régions du pays. Vous trouverez dans cette section des suggestions de mesures qui peuvent contribuer à la réalisation de nouveaux progrès.



OBJECTIF 1

Faire une priorité de la prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées dans chaque communauté

Pour atteindre l'objectif dans l'ensemble du Canada, la prévention de l'âgisme et des mauvais traitements contre les personnes âgées doivent être des priorités pour les communautés et les gouvernements partout au pays.

Moyens de prévention

- Identifier et aborder l'âgisme dans les politiques et les pratiques
- Prendre des mesures pour prévenir les mauvais traitements contre les personnes âgées par l'éducation
- Élaborer des stratégies pour réduire l'isolement social
- Réagir efficacement en tant que système lorsque la violence ou les mauvais traitements ont déjà eu lieu.

Idéalement, chaque palier de gouvernement reconnaîtra la nécessité d'aborder et de prévenir la maltraitance envers les personnes âgées de sa propre initiative. Par contre, dans le cas contraire, les dirigeants de la communauté et les citoyens peuvent tenter de mobiliser les élus de leur circonscription. Les mauvais traitements contre les personnes âgées ne sont pas un problème partisan. La prévention est dans l'intérêt de tous.

La **prévention primaire** vise à empêcher la violence ou les mauvais traitements de se produire en premier lieu.

La **prévention secondaire** vise à réduire les séquelles des préjudices lorsque la violence ou les mauvais traitements se sont déjà produits.

La **prévention tertiaire** vise à réduire les séquelles et les conséquences à long terme et à prévenir l'escalade de futurs événements.

Nous avons besoin de services directs

La prévention secondaire et tertiaire nécessitent la prestation de services directs de proximité qui permettent d'offrir du soutien, d'évaluer et de gérer les risques en vue de réduire les préjudices, et de coordonner les services pour les situations existantes de maltraitance.

Dans la plupart des communautés du Canada, il existe peu ou pas de services spécialisés qui offrent du soutien aux personnes âgées et aux familles victimes de maltraitance. Le financement pour les services relatifs à la violence familiale peut inclure la maltraitance envers les personnes âgées, mais l'expérience sur le terrain montre que les ressources vont aux familles plus jeunes.

Peu de professionnels ont une formation spécialisée leur permettant de reconnaître les signaux d'alarme ou d'y réagir. Les mauvais traitements contre les personnes âgées sont encore dans l'ombre de la pandémie de violence familiale.

Les services actuels sont axés sur la gestion de crises et s'y limitent. Les provinces dotées de lois sur la protection des adultes, comme le Nouveau-Brunswick, ont mis en place des services accessibles et parfois exhaustifs, mais ces services ne sont offerts qu'après la crise de violence.

Dans la majeure partie du pays, la liste d'attente pour les services de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de consultation, de santé mentale et de toxicomanie est souvent très longue pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer pour ces services. En tant que société, nous disposons de peu de ressources pour soutenir les personnes âgées qui sont à risque ou qui sont victimes de mauvais traitements.

Chaque communauté doit offrir des services directs aux personnes âgées, notamment :

- des services par des professionnels formés dans les secteurs des services sociaux, de la justice et des soins de santé qui ont une expertise en matière de mauvais traitements contre les personnes âgées;
- de la coordination communautaire et des conférences de cas;
- du counseling et de l'aide pour naviguer dans le système pour les victimes et les membres de la famille;

- des services de gestion des risques qui peuvent travailler avec les personnes ayant des comportements abusifs, afin de réduire le risque de violence et d'abus dans l'avenir;
- du soutien en matière de logement et de soins de santé.

Le manque chronique de services directs pour les familles victimes de maltraitance envers les personnes âgées témoigne de l'incidence réelle de l'âgisme systémique et de la violence structurelle, qui font fi des besoins des personnes âgées.

D'ici 2037, le nombre de citoyens canadiens de 65 ans et plus aura augmenté de 68 % par rapport à 2017. Il est urgent de financer dès maintenant des services directs dans les communautés pour la prévention et l'intervention dans les cas de mauvais traitements contre les personnes âgées. Chaque communauté peut faire un bilan des services offerts et collaborer pour harmoniser les ressources et renforcer les capacités afin de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées. Il incombe aux gouvernements de travailler ensemble et d'investir dans la prévention en mettant l'accent sur la santé et le bien-être des personnes âgées.

Quelle est la première étape à franchir pour la prévention dans ma communauté?



ACTION

Déterminer un objectif local assorti d'un échéancier pour que votre municipalité considère le problème des mauvais traitements contre les personnes âgées comme une priorité.

Exemple de politique : Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre des Plans de sécurité et de bien-être des communautés en 2019. Les municipalités devaient élaborer et adopter des plans de sécurité et de bien-être des communautés, en travaillant en partenariat avec les services ou conseils de police et divers autres secteurs, notamment la santé ou la santé mentale, l'éducation, les services communautaires ou sociaux et les services aux enfants ou aux jeunes. Dans les municipalités où la maltraitance envers les personnes âgées n'était pas explicitement incluse dans le plan, la politique a servi de tribune pour promouvoir l'inclusion de la maltraitance des personnes âgées.

OBJECTIF 2

Créer et soutenir des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées

Cet objectif s'adresse à tous les paliers de gouvernement. Il constitue un appel à l'action pour que les mauvais traitements contre les personnes âgées soient une priorité et que l'infrastructure des réseaux soit créée et bénéficie d'un financement annualisé pour la poursuite des activités.

Qu'est-ce qu'un réseau de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées?

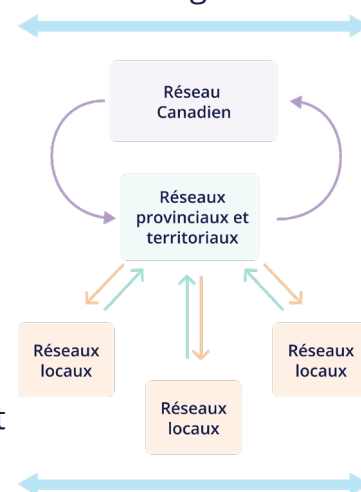
Les réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées sont composés de citoyens et de professionnels de multiples secteurs qui travaillent ensemble pour lutter contre l'âgisme et la maltraitance envers les personnes âgées dans leur communauté. La participation à un réseau est souvent bénévole. Les membres y font un travail essentiel, bien qu'ils ne disposent actuellement que de peu ou pas de financement permanent.

Nous avons beaucoup d'éléments à exploiter.

Il existe déjà des réseaux locaux et régionaux dans six provinces et territoires. Quatre réseaux régionaux sont financés annuellement par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les réseaux locaux sont des groupes de bénévoles qui effectuent un travail continu d'éducation et de mobilisation dans leurs communautés.

Le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés (RCPMTA) fonctionne actuellement sans financement durable et dépend de projets. En tant que responsable de la diffusion de *Futur Nous*, le RCPMTA est déjà prêt à servir d'organisme central pour faire le pont entre tous les réseaux au pays.

Le fait d'attendre que des bénévoles prennent les rênes pour résoudre des problèmes complexes et systémiques est un exemple concret d'âgisme. Chaque communauté doit se doter d'un réseau spécialisé et financé qui veillera à ce que l'âgisme et la maltraitance envers les personnes âgées soient une priorité et qui s'efforcera d'opérer un changement à long terme à ces égards dans la communauté. Les bénévoles ont encore un rôle important à jouer, mais ils doivent bénéficier d'un meilleur soutien.



Que peuvent faire les réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées?

Les réseaux financés et officiels :

- **Eduquent la population** – ils mettent en place des programmes adaptés et propres à la communauté et offrent du matériel testé à l'échelle canadienne; ils renforcent les compétences et obtiennent des résultats d'apprentissage systématiques dans tout le pays.
- **Améliorent la coordination dans la communauté** – ils ne fournissent pas de services directs, mais ils peuvent coordonner les efforts de prévention et d'intervention des prestataires de services dans différents secteurs afin de garantir une réponse communautaire coordonnée.
- **Participent à l'échange et à la mobilisation des connaissances** – le Réseau canadien peut servir d'organisme central pour faire le pont entre les provinces et les territoires en vue de faire circuler et d'échanger les connaissances en amont, en aval et dans tout le système; il s'agit d'une ressource importante pour les communautés et les gouvernements.
- **Apportent des idées, des expériences et des innovations** aux tables des réseaux régionaux et fédéraux sur la façon de faire progresser les objectifs pancanadiens.
- **Soutiennent les efforts collectifs** à l'égard des priorités nationales en apprenant à se rassembler autour d'objectifs communs pour obtenir de réels résultats à l'échelle locale.

Qu'est-ce qui est déjà en place?

- ✓ Depuis 2000, huit gouvernements provinciaux et territoriaux ont déjà fait de la maltraitance et de la négligence envers les personnes âgées une question prioritaire.
- ✓ Chacun d'entre eux s'est doté d'une stratégie en matière de mauvais traitements contre les personnes âgées et a affecté certaines ressources aux problèmes qui ont été relevés.
- ✓ Actuellement, il existe six réseaux provinciaux/territoriaux.
- ✓ Au Québec, le gouvernement finance les coordonnateurs régionaux pour soutenir la coordination et l'engagement communautaire.
- ✓ Les gouvernements provinciaux et territoriaux octroient à quatre de ces réseaux des montants variables de financement annualisé.

Réseaux actuels

British Columbia Association of Community Response Networks (BC CRN): bccrns.ca

Alberta Elder Abuse Awareness Council (AEAAC): albertaelderabuse.ca

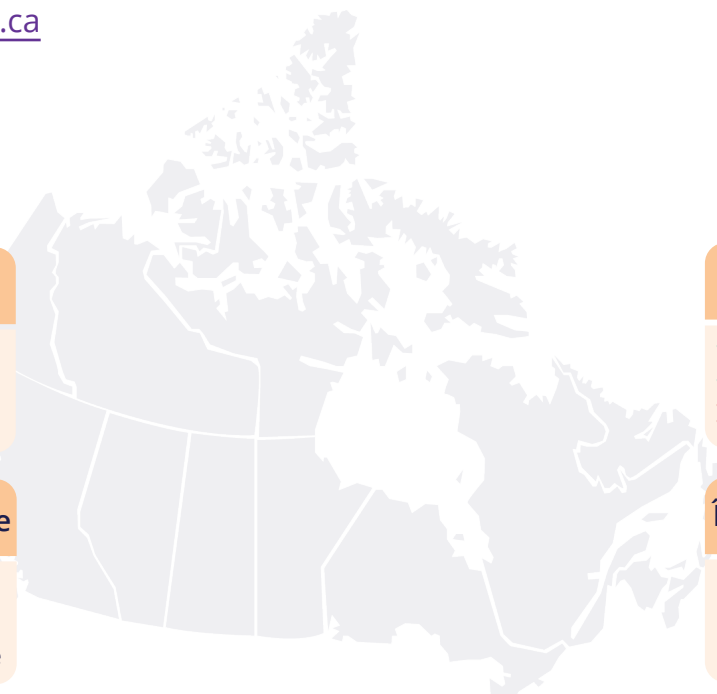
Prevent Elder Abuse Manitoba (PEAM): preventelderabusemanitoba.wildapricot.org/

Northwest Territories Network (NWT Network): nwtnetwork.com

Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario (Elder Abuse Prevention Ontario [EAPO]): eapon.ca

SeniorsNL: seniorsnl.ca

SeniorsNL: seniorsnl.ca



Yukon ✗ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé		Terre-Neuve-et-Labrador ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	
Colombie-Britannique ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✓ Financement annualisé		Île-du-Prince-Édouard ✗ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	
Alberta ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	Saskatchewan ✗ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	T.N.-O ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✓ Financement annualisé	Nunavut ✗ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé
Manitoba ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✓ Financement annualisé	Ontario ✓ Stratégie ✓ Réseau provincial ✓ Financement annualisé	Québec ✓ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	Nouveau-Brunswick ✗ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé
Nouvelle-Écosse ✓ Stratégie ✗ Réseau provincial ✗ Financement annualisé	POINT DE DÉPART AU CANADA 8 provinces et territoires ont une stratégie 6 provinces et territoires ont un réseau provincial ou territorial 4 réseaux provinciaux et territoriaux ont un financement annualisé		

Nous proposons une idée ambitieuse : financer les réseaux partout au Canada selon un modèle de partage des coûts

Le partage des coûts est un moyen de renforcer les liens entre les administrations. Si toutes les provinces et tous les territoires participent, le projet deviendra pancanadien. Le gouvernement fédéral pourrait offrir aux gouvernements provinciaux ou territoriaux des mesures incitatives équivalentes et ceux-ci pourraient à leur tour verser les fonds aux administrations municipales.

Les mesures incitatives permettent de reconnaître qu'une responsabilité commune et l'impartialité sont nécessaires pour le bien du plus grand nombre. Cette approche permettra de conserver l'élan insufflé malgré les cycles électoraux et les changements de gouvernement. Elle assurera un apprentissage et un perfectionnement continus qui éclaireront les décisions de tous les paliers de gouvernement.

Les estimations préliminaires montrent le rapport coût-efficacité d'un plan d'action global qui nous ferait évoluer en tant que société vers la prévention et l'intervention précoce en matière de maltraitance envers les personnes âgées. Le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés peut servir d'organisme central pour le système et offrir du soutien aux réseaux provinciaux et territoriaux qui, à leur tour, appuieraient les réseaux locaux.

- **Un investissement annuel de 9,5 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral :**
 - Un financement de base de 3 millions de dollars pour le Réseau canadien;
 - Des mesures incitatives à hauteur de 6,5 millions de dollars pour les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- **Un investissement annuel de 2,5 millions de dollars de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux :**
 - Un financement de base de 700 000 dollars pour le réseau provincial et territorial – Un financement de 30 000 dollars pour 60 communautés locales;
- **Un investissement annuel de 30 000 dollars de la part des administrations municipales :**
 - Financement de base pour le réseau local.



EXEMPLE

Le gouvernement de la Colombie-Britannique investit actuellement 1,3 million de dollars par année dans le cadre de l’enveloppe de financement accordée à la BC Association of Community Response Networks (BC CRN). Le financement annualisé a permis au réseau de bien s’établir et de devenir très efficace au cours des dix dernières années. Le BC CRN continue de croître. En mars 2022, il comprenait 81 réseaux d’intervention communautaire desservant 233 municipalités.

Le gouvernement de l’Alberta finance un projet par l’intermédiaire du conseil provincial sur les mauvais traitements contre les personnes âgées ([AEAAC](#)) qui dirige un programme pilote de gestionnaires de cas dans les communautés albertaines. Si le projet s’avère concluant, la gestion des cas pourrait être intégrée au travail des réseaux locaux dans le cadre du modèle d’intervention de proximité coordonnée.

OBJECTIF 3

Apprendre à chacun comment détecter, réagir et référer

Enseigner à tout le monde à :

- ✓ Reconnaître les signaux d'alarme et les éléments précurseurs d'une augmentation du risque;
- ✓ Réagir de manière sûre et efficace;
- ✓ Aiguiller les personnes au bon endroit pour de l'aide et du soutien.

L'objectif consistant à « apprendre à chacun quoi faire » fait fond sur le deuxième objectif et sera une des principales activités des réseaux de prévention. L'éducation est la clé. Souvent, les témoins ne réagissent pas efficacement, car ils ne savent pas quoi faire. Selon les recherches sur les homicides familiaux, les voisins, les amis, les membres de la famille et les collègues de travail sont les témoins les plus proches dans les cas de violence familiale. Ces derniers savent qu'il y a de la violence et de la maltraitance, mais ne savent pas quoi faire. En enseignant au grand public comment reconnaître, réagir et référer, il sera possible de faire des interventions précoces et d'offrir du soutien. Il faut agir de toute urgence. Ces dernières années, une augmentation des homicides commis par des conjoints ou des membres de la famille et impliquant des personnes âgées a été observée. Par ailleurs, ce sont les femmes âgées qui sont le plus souvent victimes d'homicides commis par des hommes membres de leur famille.



EXEMPLE

Le gouvernement de l'Ontario octroie un financement annualisé à Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario ([EAPO](#)), qui est l'organisme provincial responsable de la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Le Réseau offre des programmes éducatifs, des formations, et de l'information sur la maltraitance. Il développe aussi des ressources et aide à la coordination des services communautaires. Les consultants du Réseau collaborent avec les réseaux locaux pour former des intervenants bénévoles qui éduquent la population dans leur communauté et mobilisent les citoyens sur les questions liées à la maltraitance envers les personnes âgées.



RESSOURCE

Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles présents pour les personnes âgées est une campagne pancanadienne d'éducation publique qui a été financée par le gouvernement fédéral et mise à l'essai dans chaque province et territoire. Dans les provinces où des réseaux de prévention sont financés, le travail d'éducation et de mobilisation de tous les citoyens se poursuit. Tous les réseaux financés utilisent les ressources de l'approche *Ce n'est pas correct!*.



Travaux futurs possibles :

- ✓ Adapter le matériel de l'approche *Ce n'est pas correct!* à d'autres publics
- ✓ Élaborer un programme de formation professionnelle sur la détection, l'intervention et l'aiguillage
- ✓ Concevoir une campagne pancanadienne complémentaire sur l'âgisme

L'établissement d'objectifs donne une utilité et un sens à nos actions

Les trois objectifs pancanadiens créent un horizon commun pour la prévention et l'intervention. Les objectifs communs permettent de tenir compte des différences locales et régionales et de reconnaître que nous n'en sommes pas tous au même point ni au même endroit. Il n'en reste pas moins que nous avons tous la même mission. Pour apporter des changements collectifs qui permettront de prévenir les mauvais traitements contre les personnes âgées, nous devons réaliser des progrès lents et constants, ainsi que des investissements durables au fil du temps.



ACTION

Trouvez vos alliés et restez en contact avec votre réseau local ou provincial et avec le Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés. Racontez-nous vos expériences, vos défis et vos réalisations.

SECTION 3

Comment pouvez-vous participer?



Une approche distincte : rôles et façons de participer

Pour s'impliquer, les gens ont besoin d'une vision assortie d'idées claires sur les différents rôles qu'ils peuvent jouer. Dans cette section, nous allons explorer les divers rôles et façons de participer. Parmi ces rôles, citons :



Que peuvent faire les citoyens pour devenir des alliés?

Nous sommes des citoyens, mais aussi des voisins, des amis, des membres de la famille et des collègues de travail.

Vous pouvez **APPRENDRE** à reconnaître les signaux d'alarme, à réagir de manière sûre, efficace et solidaire lorsque vous êtes inquiets pour une personne âgée. Renseignez-vous sur l'endroit où trouver des services et de l'aide.

- ✓ Assistez à une conférence ou un atelier [*Ce n'est pas correct!*](#).
- ✓ Renseignez-vous en consultant le site du cnpea.ca pour en apprendre plus sur les possibilités qui s'offrent à vous.
- ✓ Informez-vous sur l'âgisme et réfléchissez à vos attitudes à l'égard du vieillissement.
- ✓ Lancez une conversation sur le vieillissement.
- ✓ Parlez avec une personne âgée qui vous préoccupe. Offrez votre soutien.

Tout le monde devrait savoir comment **RECONNAÎTRE, RÉAGIR ET RÉFÉRER**. Selon la théorie du changement social, en enseignant à tout le monde deux ou trois compétences de base pour leur permettre de réagir à un problème complexe lorsqu'ils s'y heurtent dans la vie quotidienne, il est possible de changer fondamentalement le cours des choses.

PERSISTER : Il y a tant de personnes qui se soucient de la sécurité et du bien-être des personnes âgées et qui œuvrent pour une société plus équitable. Les efforts individuels s'inscrivent dans le paysage global des initiatives au Canada et de cette communauté engagée et diversifiée qui s'étend dans tout le pays. Même si vous ne voyez pas de progrès actuellement, mettez l'accent sur ce que vous pouvez faire pour contribuer à la réalisation des objectifs communs. Maintenez le cap. Vous ne faites pas cavalier seul.

Que peuvent faire les citoyens pour devenir des défenseurs?

INFORMEZ-VOUS : Votre administration municipale considère-t-elle les mauvais traitements contre les personnes âgées comme une priorité?

- Si oui, félicitations, votre communauté a atteint la première étape de l'itinéraire. [Cliquez ici](#) et vérifiez que votre communauté figure sur la carte. Les prochaines étapes consisteront à découvrir quelles mesures prend votre administration municipale pour résoudre le problème.
- Sinon, trouvez d'autres personnes dans votre communauté et déterminez ensemble comment atteindre cet objectif. Vérifiez s'il existe un réseau de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées. Fixez un objectif et une date limite pour que les mauvais traitements contre les personnes âgées soient un problème communautaire reconnu par votre administration locale.
- Les municipalités amies des aînés font un travail important qui cadre avec cet objectif. Déterminez si le mandat « Municipalité amie des aînés » de votre municipalité inclut également les mauvais traitements contre les personnes âgées. Si ce n'est pas le cas, proposez-le. Lancez une conversation sur l'âgisme et la maltraitance envers les personnes âgées dans votre communauté.

MOBILISEZ les représentants élus dans votre municipalité. Demandez-leur d'appuyer cette stratégie et d'utiliser leur pouvoir et leur influence pour favoriser la réalisation des objectifs de *Futur Nous*. Demandez-leur de mettre à contribution leur parti politique. Insistez sur la nécessité de faire un travail de prévention.

- Faites des mauvais traitements contre les personnes âgées un enjeu électoral. Demandez aux candidats de dire que les mauvais traitements contre les personnes âgées sont une priorité. Demandez leur aide pour atteindre l'objectif.
- Organisez une réunion de tous les candidats sur l'âgisme et la maltraitance envers les personnes âgées.
- [Référez-vous à notre trousse à outils.](#)

ACHARNEZ-VOUS : les élus locaux, de tous les partis et de tous les paliers de gouvernement, doivent agir en faveur de la santé et de la sécurité des personnes âgées.



ACTION

Demandez du soutien dans votre rôle de citoyen-ambassadeur – joignez vos forces à celles des autres

- ✓ Adhérez à votre réseau local de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées ou mettez-en un en place s'il n'y en a pas dans votre communauté.
- ✓ Prenez contact avec votre réseau régional de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées (existant en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve, en 2022).
- ✓ Adhérez au [Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés](#)– Restez en contact, parlez-nous des initiatives que vous avez prises, de ce que vous avez mis au point, des défis que vous avez à relever et des choses que vous avez accomplies.
- ✓ Communiquez avec un organisme de défense des droits comme [CanAge](#).

Que peuvent faire les organismes?

De nombreux organismes, dans tous les secteurs, s'efforcent déjà d'établir une plus grande équité et se sont donné comme priorité d'éradiquer toute forme de discrimination dans leurs activités, politiques et procédures. L'âgisme et les mauvais traitements contre les personnes âgées devraient également être inclus dans l'éducation, le perfectionnement professionnel et la révision des politiques.

Selon la législation fédérale et régionale, la violence et le harcèlement en milieu de travail sont également des risques professionnels. Les stéréotypes sur les personnes âgées peuvent empêcher la détection des signaux d'alarme du harcèlement, de la violence ou de la discrimination dont le personnel âgé peut être victime. Les employeurs sont tenus de protéger la sécurité de tous les travailleurs.

Le personnel de tous les organismes qui interagissent avec le public devrait être formé pour reconnaître les signaux d'alarme des mauvais traitements contre les personnes âgées et savoir quoi faire lorsqu'il est témoin d'un cas potentiel. Vous pouvez consulter



EXEMPLES

Politique : Le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) a rendu la formation sur l'exploitation financière obligatoire pour tout le personnel.

Pratique : Le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) et Prevent Elder Abuse Manitoba (PEAM) ont collaboré pour élaborer un cours en ligne reconnu sur l'exploitation financière des personnes âgées par la famille, les amis ou les soignants. L'Association canadienne des coopératives financières offre cette formation aux coopératives financières partout au Canada sur la plateforme CUSOURCE. Plus de 4 000 employés de coopératives financières ont suivi le cours depuis 2014.

Si vous êtes un employeur ou un dirigeant

- ✓ Organisez une présentation ou un atelier *Ce n'est pas correct!* afin de sensibiliser le personnel aux mauvais traitements contre les personnes âgées et de lancer la conversation sur l'âgisme dans votre organisme.
- ✓ Offrez une formation professionnelle sur l'âgisme et les mauvais traitements pour apprendre à votre personnel à reconnaître les signaux d'alarme et à savoir comment réagir dans les cas suivants :
 - la victime ou l'agresseur est un collègue de travail;
 - le personnel travaille avec des clients ou le public.
- ✓ Intégrez l'âge et l'âgisme dans les politiques de diversité et d'inclusion, les ressources humaines et les programmes de mobilisation des employés.
- ✓ Élaborer des politiques sur les mauvais traitements contre les personnes âgées et la protection de la vie privée pour que le personnel et les bénévoles sachent comment intervenir en cas d'inquiétudes au sujet d'adultes qui pourraient en être victimes.
- ✓ Augmentez et appliquez l'équité en tant qu'organisme.
 - Engagez-vous à adopter une [approche tenant compte des traumatismes et de la violence](#), qui pourrait atténuer les préjudices causés par l'âgisme systémique et d'autres formes de discrimination.



RESSOURCES

- Le document de politique de CanAge [VOICES](#), présente des recommandations pour les organismes.
- [DVatWork](#) offre une formation et des outils en ligne aux employeurs canadiens pour lutter contre la violence familiale en milieu de travail. Le site Web est financé par le gouvernement du Canada.



Si vous êtes un professionnel qui travaille avec des personnes âgées, peu importe votre domaine :

- ✓ Apprenez à détecter les signaux d'alarme et les indications d'un risque accru de mauvais traitements ou de négligence, à y réagir et à trouver de l'aide.
- ✓ Appliquez les principes de l'approche tenant compte des traumatismes et de la violence dans vos politiques et vos pratiques.
- ✓ Renseignez-vous sur l'âgisme comme forme de violence structurelle qui peut causer des préjudices involontaires aux personnes et aux organismes.
- ✓ Demandez à votre organisme de réglementation ou votre association professionnelle s'il a adopté des politiques concernant l'intervention en cas de mauvais traitements contre les personnes âgées, notamment des politiques sur la protection de la vie privée et la confidentialité de l'information.



EXEMPLE

Exemple de pratique : [Agence de la santé publique du Canada.](#)

Attaquez-vous aux inégalités en adoptant une **approche tenant compte des traumatismes et de la violence**. L'application des principes de cette approche dans l'ensemble de votre organisme peut permettre de jeter des ponts entre les secteurs de manière à transcender et unifier les disciplines et les mandats, et à améliorer la coordination dans la communauté. L'approche tenant compte des traumatismes et de la violence est une innovation canadienne qui fait fond sur des travaux portant sur les traumatismes réalisés auparavant aux États-Unis.

Que peuvent faire les chercheurs?

La recherche fournit les preuves dont nous avons besoin pour orienter les politiques et les actions. Nous avons besoin d'un engagement fort quant à l'exécution de recherches progressives qui tiennent compte des différences entre les genres et qui appliquent une approche intersectionnelle pour répondre aux besoins d'une population diversifiée et vieillissante.

Principes suggérés pour la recherche sur les mauvais traitements contre les personnes âgées au Canada

1. Reconnaître l'expertise
2. Porter attention aux problèmes systémiques et structurels
3. Mettre à contribution la communauté, renforcer les capacités
4. Reconnaître l'importance de la diversité des expériences

1. Reconnaître l'expertise

Historiquement, les chercheurs, les professionnels du droit ainsi que les prestataires de services qualifiés sont considérés comme des experts dans le domaine de la recherche sur les mauvais traitements contre les personnes âgées. Ces dernières années, les conceptions conventionnelles de l'expertise se sont élargies pour englober différentes façons d'acquérir des connaissances au sens où toute connaissance relève d'un contexte. Cette compréhension plus large de l'« expertise » comprend les expériences vécues et les diverses expériences professionnelles qui peuvent être prises en compte pour développer, poursuivre et mobiliser la recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées.

2. Porter attention aux problèmes systémiques et structurels

Les chercheurs peuvent faire progresser les analyses fondées sur le genre et les analyses intersectionnelles pour nous aider à comprendre comment les politiques et les normes sociales créent des disparités entre les groupes de personnes âgées. Une analyse critique approfondie peut nous aider à mieux comprendre l'âgisme en tant que forme de violence systémique qui façonne l'expérience individuelle de la maltraitance envers les personnes âgées dans diverses populations. L'examen des questions structurelles permet de retirer la notion individuelle de la maltraitance et aide à comprendre les causes sous-jacentes et les solutions prometteuses.

3. Mettre à contribution la communauté, renforcer les capacités

Le concept « Ne rien faire à notre sujet sans notre apport » signifie qu’aucune politique ou recherche ne devrait être décidée sans la participation et la direction des parties concernées ou visées par celle-ci. Les chercheurs peuvent faire progresser la recherche dirigée par la communauté et à laquelle la communauté contribue, qui renforce les capacités, qui répond aux besoins de la communauté et qui s’appuie sur les connaissances existantes.



EXEMPLE

Promising Practices for Housing Women who are Older and Fleeing Violence or Abuse (Rapport d’Atira Women’s Resources Society — Centre canadien d’études sur le droit des aînés)

4. Reconnaître l’importance de la diversité des expériences

Pour reconnaître l’importance de la diversité des expériences, il faut à la fois mettre à contribution des groupes historiquement sous-représentés dans la recherche, en tant que chercheurs et participants, et appliquer une approche réfléchie et intersectionnelle tout au long des phases de conception et d’analyse de la recherche. La conception des projets doit intégrer une réflexion constante sur la position des participants et sur la manière dont le pouvoir est utilisé et réparti dans le groupe.



EXEMPLE

Le Projet Accorder une place centrale au leadership autochtone dans la mise en œuvre des ODD (Peterborough, Ontario) présenté dans le Guide pour faire progresser les objectifs de développement durable dans votre communauté de l’Institut Tamarack.

Avenues à envisager

Avenue 1 : Thématique

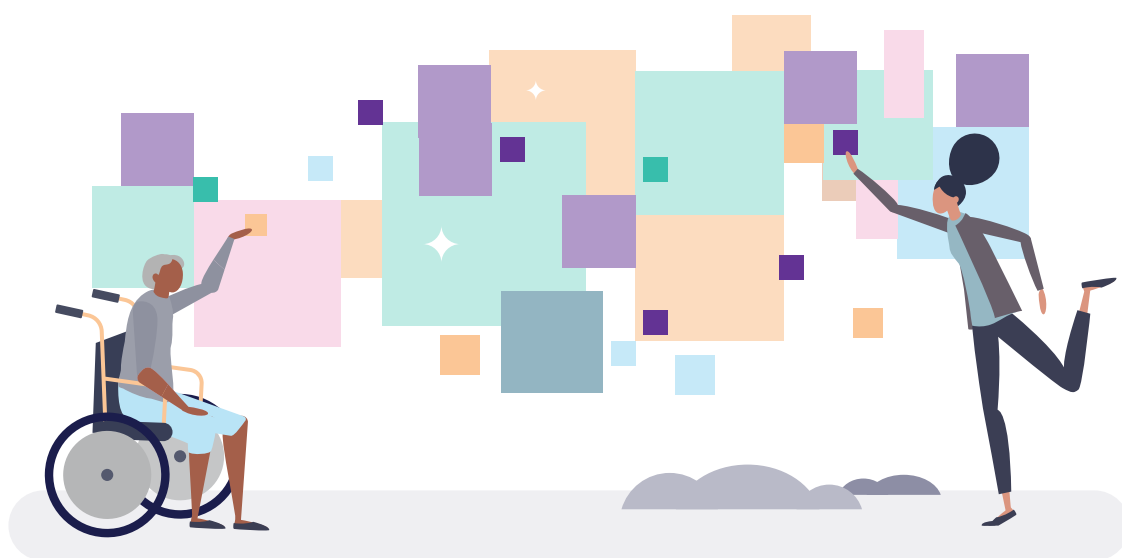
Quelles sont les forces et les lacunes dans la recherche sur les mauvais traitements contre les personnes âgées que la recherche peut prendre comme point de départ et qu'elle devrait étoffer?

Avenue 2 : Ressources

La recherche nécessite du financement. L'affectation de ressources à des projets mobilisateurs pour la communauté, intersectoriels et pluriannuels permettra d'améliorer l'état des connaissances ainsi que les efforts de mobilisation des connaissances et d'intervention.

Avenue 3 : Création de coalitions

Les mauvais traitements contre les personnes âgées, comme la recherche, ne se situent pas dans l'abstrait. Il est important de tenir compte des préoccupations et des dénominateurs communs et de faire le pont entre les phases du cycle de vie de la recherche.



Que peuvent faire les communautés?

Les actions à l'intention des communautés sont présentées pour différents types de communautés, y compris les municipalités. D'autres idées à l'intention des gouvernements suivront.

Tout type de communauté peut :

- ✓ Prendre le temps en tant que groupe de s'informer sur l'âgisme et les mauvais traitements contre les personnes âgées;
- ✓ Inciter les membres de la communauté à parler de l'expérience des personnes âgées et des conséquences de l'âgisme et des mauvais traitements contre les personnes âgées dans leur communauté;
- ✓ Organiser des activités intergénérationnelles qui rassemblent des personnes de tous âges afin de tisser des liens entre les générations et parler de la santé et du bien-être de la communauté selon l'âge;
- ✓ Entamer un dialogue avec l'administration et les élus locaux sur l'importance de la lutte contre l'âgisme et les mauvais traitements contre les personnes âgées. Porter à leur attention l'importance de ce dossier pour votre communauté et les mesures prises par votre groupe pour résoudre ces problèmes;
- ✓ Prendre ces mesures en adoptant l'approche tenant compte des traumatismes et de la violence de l'Agence de la santé publique du Canada en vue d'accroître l'équité au sein de la communauté

D'ailleurs que signifie communauté? ssir.org

« Une communauté ne désigne pas un lieu, un bâtiment ou un organisme, ni un échange d'information sur Internet. Elle est à la fois un sentiment et un ensemble de relations entre les personnes. Les gens forment et veillent au maintien des communautés pour répondre à des besoins communs.

La plupart d'entre nous participent à plusieurs communautés au cours d'une même journée. Les communautés sont souvent situées à l'intérieur d'autres communautés. Par exemple, dans une ville, dans un quartier – une communauté en soi – il peut y avoir des communautés ethniques ou raciales, des communautés rassemblant des personnes d'âges différents et ayant des besoins différents, et des communautés rassemblant des personnes ayant des intérêts économiques communs.

Les communautés forment des institutions – ce que nous considérons habituellement comme de grands organismes et de grands systèmes tels que les écoles, le gouvernement, la foi, l'application de la loi ou le secteur à but non lucratif. Les institutions non officielles des communautés, telles que les réseaux sociaux ou culturels d'aidants et de leaders, sont tout aussi importantes. »

Organisez des dialogues communautaires pour permettre aux gens de se prononcer sur ces questions et de recueillir l'avis collectif. Renseignez-vous sur les différentes manifestations de la maltraitance envers les personnes âgées dans les communautés à faible revenu et à revenu élevé, dans les communautés autochtones et diversifiées, dans les groupes de personnes handicapées, dans les diverses communautés religieuses, dans les communautés rurales et urbaines. Quels sont les besoins particuliers? Quels sont les dénominateurs communs? Comment peut-on éliminer les obstacles à l'accès au soutien? Les communautés ont une profonde connaissance d'elles-mêmes et, lorsqu'elles sont réellement mises à contribution, il est possible de leur donner les moyens d'agir collectivement dans l'intérêt de tous les citoyens.

Le mouvement « ami des aînés » est un excellent exemple de ce qui se fait déjà dans de nombreuses communautés. Il pourrait être élargi et adapté pour inclure les mauvais traitements contre les personnes âgées et accroître le soutien aux personnes âgées qui peuvent être victimes de maltraitance ou de négligence.



RESSOURCE

Depuis 20 ans, [l'Institut Tamarack](#) favorise le changement social à grande échelle par l'engagement communautaire en vue de produire des retombées collectives dans divers dossiers. Bien que l'organisme ne travaille pas (encore) sur l'âgisme à proprement parler, il offre de nombreuses ressources utiles qui peuvent stimuler votre imagination et soutenir les actions recommandées dans cette feuille de route.

Par exemple, l'Institut Tamarack a élaboré un [Guide pour les communautés](#) qui souhaitent atteindre les Objectifs de développement durable des Nations unies. Dans de nombreuses régions du Canada, les élus municipaux et les leaders de la société civile utilisent les objectifs de développement durable (ODD) comme cadre pour les priorités locales. Les ODD visent notamment à mettre fin à la pauvreté, à lutter contre la violence fondée sur le genre et à accroître l'équité.

Que peuvent faire les gouvernements?

Reconnaître l'âgisme comme un problème d'équité. Situer l'âgisme dans un contexte plus large. Toutes les personnes, peu importe leur âge, ont droit à un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, un logement abordable, à la sécurité alimentaire, à des soins de santé de qualité, à la sécurité et à du soutien, au respect et à la protection de leurs droits de la personne et à une vie sur une planète saine. Tant que nous ne nous attaquerons pas aux inégalités fondamentales en tant que société, nous serons confrontés à l'effet en cascade des traumatismes et de la violence qui résulte de la pauvreté, de la discrimination et du colonialisme persistants.

Nous ne pouvons pas nous permettre de vivre dans une société qui accorde de l'importance seulement à certaines personnes. Ce que nous pensons des autres est à la fois le reflet des valeurs de notre société actuelle, de la communauté dans laquelle nous avons grandi et de la manière dont nous avons assimilé et maintenu ces valeurs. L'équité et le respect inébranlable de la vie doivent nous guider dans tous les aspects des efforts que nous déployons pour un changement social positif. Nous avons besoin que les différents paliers de gouvernement, tant les fonctionnaires que les politiciens, soient des alliés du changement social.

Investir dans l'infrastructure de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées

Gouvernement fédéral :

- ✓ **Soutenir *Futur Nous*** pour soutenir l'évolution pancanadienne des idées, de l'information et des innovations.
- ✓ **Octroyer** au RCPMTA un financement annualisé. Inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à créer des réseaux

Gouvernements provinciaux et territoriaux :

- ✓ **Créer et maintenir** des réseaux provinciaux et territoriaux qui serviront de lien en permanence avec les communautés locales et qui seront des partenaires du réseau canadien.
- ✓ **Inciter** les municipalités à mettre en place des réseaux locaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées.

Administrations municipales :

- ✓ **Créer et maintenir** des réseaux locaux afin de tisser des liens, de rassembler et de connecter les différents secteurs, d'apprendre à gérer les risques en tant que communauté, de garantir la participation des diverses communautés.

Autres mesures :

- ✓ Élaborer des campagnes multimédias nationales sur les mauvais traitements contre les personnes âgées et l'âgisme, comme la [campagne de sensibilisation à la démence 2022](#).
- ✓ Sensibiliser les fonctionnaires de tous les ministères aux mauvais traitements contre les personnes âgées et à l'âgisme.
- ✓ Mettre à contribution les réseaux régionaux et locaux pour offrir la formation.
- ✓ Organiser et animer des dialogues communautaires pour sensibiliser et mobiliser les citoyens.
- ✓ Affecter du financement pour permettre à divers groupes de se réunir. Mettre en place des processus communautaires pour recueillir des renseignements qui permettront d'orienter les mesures à prendre pour résoudre des problèmes précis.
- ✓ Prendre ces mesures en adoptant l'approche tenant compte des traumatismes et de la violence de l'Agence de la santé publique du Canada en vue d'accroître l'équité au sein du pays.

Si vous êtes un politicien ou un fonctionnaire

L'âgisme, les mauvais traitements et la négligence envers les personnes âgées sont des enjeux non partisans. Tous les membres des partis politiques et les employés des ministères du gouvernement sont des citoyens qui peuvent contribuer à notre avenir collectif.

- ✓ Les politiciens peuvent s'informer sur les enjeux dans leur circonscription :
 - Nouer le dialogue avec les personnes âgées, les experts et les ambassadeurs locaux;
 - Mieux comprendre les pressions exercées sur le terrain pour fournir des services aux personnes âgées victimes de violence et de maltraitance.
- ✓ Les politiciens peuvent inciter leur parti à faire progresser la stratégie *Futur Nous*.
- ✓ Les politiciens peuvent insister pour que l'avis des experts soit sollicité et que de la recherche soit effectuée avant l'élaboration d'une politique sur les mauvais traitements contre les personnes âgées.
- ✓ Les politiciens peuvent inclure le point de vue des personnes âgées dans l'élaboration d'une politique sur les mauvais traitements contre les personnes âgées.
- ✓ Comme citoyen et agent de l'État pouvant éclairer les positions des politiciens élus, les fonctionnaires peuvent s'éduquer sur les questions liées à l'âgisme et aux mauvais traitements contre les personnes âgées.
- ✓ Les politiciens et les fonctionnaires peuvent tendre la main aux dirigeants et aux ambassadeurs de la communauté pour établir des liens qui favorisent une plus grande collaboration et coordination.

SECTION 4

Vue d'ensemble – Harmonisation avec les initiatives mondiales



Vue d'ensemble – harmonisation avec les initiatives mondiales

Il est important de se replacer dans le contexte mondial. En effet, nous pouvons harmoniser nos efforts avec les initiatives internationales et participer au changement mondial. Les initiatives de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées s'appuient sur des objectifs communs primordiaux, à savoir le respect des droits de la personne, l'équité et la durabilité.

Il n'est pas nécessaire que nous mettions tous en branle les mêmes projets pour atteindre des objectifs communs qui profitent à tous et à la planète. En fait, les efforts pour le changement social consistent à déterminer des objectifs mondiaux, à nous les approprier, et à leur donner un sens dans notre foyer et dans notre communauté. En prenant appui sur des expériences et des idées différentes, et en incluant tout le monde dans le processus, nous faisons de la diversité une force.

Appel à une convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées

Les personnes âgées ont les mêmes droits que tout le monde : nous sommes tous nés égaux, et ce principe ne change pas avec l'âge. Or, les droits des personnes âgées sont pour la plupart invisibles dans le droit international.

Les Nations Unies doivent adopter une convention sur les droits des personnes âgées pour consacrer ces droits. Avec une convention et l'aide d'un rapporteur spécial, les gouvernements disposeraient d'un cadre juridique explicite, de directives et de soutien qui leur permettraient de garantir le respect des droits des personnes âgées dans nos sociétés vieillissantes.

De nombreux organismes s'efforcent de mobiliser les militants et d'exhorter les gouvernements à appuyer une convention des Nations Unies pour le droit des personnes âgées.



RESSOURCES

- [Strengthening Older People's Rights: Towards a UN convention](#)
- [Age with Rights](#) campagne de Global Alliance for the Rights of Older People

Nations Unies : Objectifs de développement durable

Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015 constitue un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Ce Programme se fonde principalement sur les [17 Objectifs de développement durable](#) (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action pour tous les pays – développés et en développement – d'adhérer à un partenariat mondial. Ces objectifs reconnaissent que les efforts d'éradication de la pauvreté et des autres privations doivent aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, de même qu'à lutter contre le changement climatique et à préserver nos océans et nos forêts. Trois de ces objectifs cadrent avec l'initiative *Futur Nous* et avec la prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées :



- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
- Objectif 5 : Égalité entre les sexes
- Objectif 10 : Inégalités réduites



ACTION

De nombreuses communautés au Canada s'efforcent d'adapter les ODD à leur contexte local. Comme pour le mouvement « ami des aînés », si votre communauté travaille déjà à la réalisation des ODD, vous pouvez plaider pour l'inclusion explicite de la maltraitance envers les personnes âgées dans les enjeux prioritaires.

La Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)

La [Décennie pour le vieillissement en bonne santé des Nations Unies](#) (2021-2030) est une initiative mondiale de collaboration, s'alignant sur les dix dernières années des Objectifs de développement durable. Dans le cadre de cette initiative, des gouvernements, la société civile, des organismes internationaux, des professionnels, des universitaires, des médias et des entreprises du secteur privé unissent leurs efforts pour améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et des communautés dans lesquelles elles vivent.

Des changements fondamentaux sont nécessaires pour favoriser un vieillissement en bonne santé et améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés; non seulement dans les mesures que nous prenons, mais aussi dans notre façon de penser l'âge et le vieillissement. Deux des quatre objectifs cadrent avec *Futur Nous* : Environnements favorables aux personnes âgées et lutte contre l'âgisme.

Organisation mondiale de la Santé : Rapport mondial sur l'âgisme (2021)

L'OMS a publié le premier [Rapport mondial sur l'âgisme](#) en 2021. Ce rapport était assorti de recommandations de mesures à prendre.

« Nous devons faire mieux connaître les attitudes et les comportements âgistes et leur accorder une plus grande attention, adopter des stratégies pour les contrer et créer des réponses politiques globales qui favorisent chaque étape de la vie. »



Retombées collectives potentielles

Le travail quotidien de prévention se fait dans les foyers et les communautés. Chacun est soutenu dans ses relations avec les autres, au sein des organismes et dans les différents types de communautés. Les organismes et les communautés sont à leur tour soutenus par les politiques et le financement des gouvernements. Chaque échelon du système social s'aligne sur un engagement commun à l'égard du respect des droits de la personne, de l'équité et de la durabilité.

La présente stratégie propose de construire et de financer une infrastructure de réseaux locaux, régionaux et nationaux qui permettront de faire circuler l'information, les innovations et les idées dans l'ensemble du système. Cette infrastructure établira des liens avec chaque personne. Une stratégie de mobilisation pancanadienne constitue un large cadre pour que nous puissions collaborer et obtenir des retombées collectives. Un changement social à grande échelle est toujours possible. Il faut simplement du temps, un engagement sans faille et la participation de tous les paliers de gouvernement et de la société au sens large.

Futur Nous : Écologie de la prévention

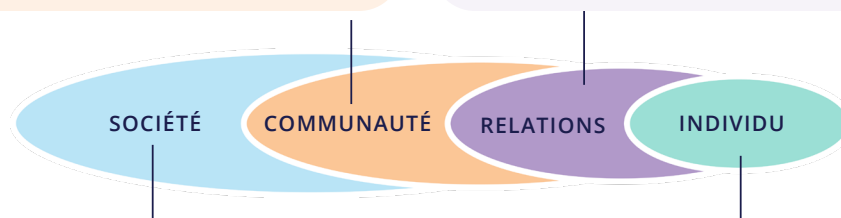
DONNER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

Dans chaque communauté :

- Apprendre à gérer les risques en tant que communauté
- Fournir un financement à divers groupes pour qu'ils puissent se réunir et participer à des dialogues communautaires sur l'âgisme, et la prévention des mauvais traitements
- Former tous les organismes financés par les municipalités

FORMER DES PROFESSIONNELLS

- Pour reconnaître, répondre et référer les cas de maltraitance des personnes âgées
- Pour mieux faire connaître l'âgisme et comment le reconnaître concrètement
- Pour appliquer une approche tenant compte des traumatismes et de la violence pour favoriser l'équité
- Pour participer à la coordination communautaire



MOBILISER LES GOUVERNEMENTS

- Faire de la prévention une priorité et un objectif pancanadien
- Reconnaître l'âgisme comme un problème d'équité
- Harmoniser / Inciter le financement pour créer des réseaux de prévention (locaux, régionaux, nationaux)
- Définir un programme de recherche avec les dirigeants communautaires
- Financer des projets qui cadrent avec les objectifs de Futur Nous et permettent de les réaliser

APPRENDRE À CHACUN

Les réseaux de prévention proposent des formations sur :

- Comment reconnaître les signaux d'alarme
- Comment réagir de manière sûre, solidaire et efficace
- Comment référer et trouver de l'aide

SECTION 5

Conclusion



Les mesures proposées permettront :

- ✓ de sensibiliser la population et les institutions à l'âgisme;
- ✓ d'éduquer et de mobiliser les citoyens dans le cadre d'activités qui contribuent directement à accroître le soutien social aux personnes âgées qui sont à risque de violence ou de négligence;
- ✓ d'engager les communautés diversifiées dans un dialogue approfondi;
- ✓ de tirer parti de la sagesse qui découle de l'expérience vécue et de l'expertise locale;
- ✓ de désigner des champions et de les galvaniser;
- ✓ d'accroître l'équité en tissant des liens et en participant à un dialogue permanent;
- ✓ de construire l'infrastructure de réseaux pour nous connecter;
- ✓ d'intégrer le financement des trois paliers de gouvernement;
- ✓ de poursuivre le travail malgré les cycles électoraux;
- ✓ de mobiliser les connaissances – déterminer les mesures qui sont efficaces et les développer;
- ✓ de coordonner et d'harmoniser les communautés et les initiatives travaillant à la prévention;
- ✓ de fournir une expérience directe de l'obtention de retombées collectives pour le bien commun.

La liste est longue. Nous devons tous mettre la main à la pâte pour atteindre ces objectifs. *Futur Nous* est conçu pour être repris et utilisé par la population de chaque communauté. Vous pouvez commencer dès aujourd'hui.

Futur Nous : des objectifs ambitieux sur cinq ans

D'ici 2026:

- ✓ les mauvais traitements contre les personnes âgées seront reconnus comme une priorité dans chaque province et territoire, avec une stratégie en place;
- ✓ des réseaux de prévention des mauvais traitements contre les personnes âgées seront établis et financés dans chaque province et territoire;
- ✓ des campagnes continues d'éducation du public seront menées grâce aux réseaux de prévention.

Rejoignez-nous!

Visitez notre site futureus.cnpea.ca/fr et ajoutez votre communauté sur la carte.

Partagez les travaux inspirés par cette feuille de route à futureus.cnpea@gmail.com.



Pour en savoir plus : www.cnpea.ca

[Devenez membre](#) pour recevoir de nos nouvelles

Restez-en contact à propos de *Futur Nous* : futureus.cnpea@gmail.com



Partager sur Facebook



Partager sur Twitter



Envoyer par Email